

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 76 (2004)

Heft: 3: Friches ferroviaires

Artikel: Fonds de solidarité de l'ASH : nouvelles de la Suisse romande

Autor: Christen, Balz / Zahn, Uwe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-130004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

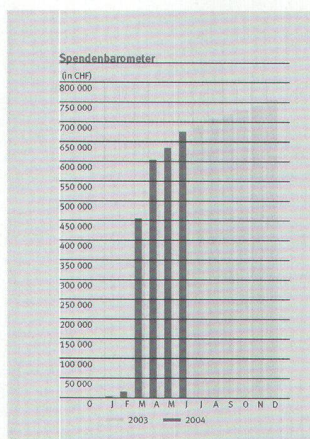
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Avec l'élection de Michel Steullet par le Comité central, la Suisse romande est à nouveau représentée au sein du Conseil de fondation du Fonds de solidarité. L'octroi d'un crédit de construction à une coopérative de Genève montre que la Fondation élargit peu à peu ses activités.

Lors de sa dernière séance, le Comité central a élu Michel Steullet de Delémont au Conseil de fondation du Fonds de solidarité. Michel Steullet n'a cessé de s'engager pour des causes sociales et la construction de logements de coopératives. Ainsi a-t-il collaboré avec beaucoup d'engagement et de connaissances techniques au projet «Le logement du futur» de la ville de Delémont, qui avait pour but la promotion ciblée de la construction coopérative de logements. Lors du concours, il a évalué, en étroite collaboration avec Jacques Ribaux de l'Office Fédéral du Logement (OFL), plus de 110 projets de construction déposés.

Dans le cadre de cette activité, il a également découvert à connaître aussi le manque de disposition des banques locales à financer de telles affaires, ainsi que tant d'autres obstacles pouvant se mettre en travers du chemin de nouvelles coopératives ou de coopératives de dimensions restreintes. Michel Steullet est président d'une petite coopérative à Delémont et jouit de la confiance de la section de Romandie comme de celle de l'OFL. Nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec lui et nous lui souhaitons une cordiale bienvenue!

Crédit de construction à la Codha

La coopérative Codha est comparable, du point de vue structure, aux «Wogenos» de Suisse alémanique. Elle s'occupe, par la voie démocratique de base, de la pénurie extrême de logements régnant à Genève. Concrètement, des personnes qui habitent dans un immeuble menacé de démolition, ou laissé à l'abandon, fondent une association et prennent contact avec la Codha. Celle-ci aide à mettre au point un projet d'achat et d'assainissement de l'immeuble en question. Lorsque l'achat est accompli ou que le contrat de droit de superficie est signé, que le financement et tous les engagements existent, l'immeuble est assaini voire reconstruit à neuf.

FONDS DE SOLIDARITE DE L'ASH- NOUVELLES DE LA SUISSE ROMANDE

Balz Christen et Uwe Zahn, SVW, Zurich



Le Conseil de Fondation du Fonds de Solidarité est à nouveau au complet.

De gauche à droite: Uwe Zahn, Jean-Pierre Kuster, Theo Meyer, Michel Steullet et Dominique Marchand.

Photo: Merly Knörle

Pour son projet «Goulet de Chêne-Bourg», la Codha cherchait vainement depuis quelques temps un crédit de construction. Chose bizarre, aucune banque n'était disposée à octroyer un tel crédit, quand bien même sa consolidation après achèvement de la construction était assurée, voire dépassée. Manifestement, des préjugés ont joué un rôle, un lien avait été fait entre la Codha et des occupations de bâtiments (squatters). Mais les faits prouvent que la Codha a fourni sa collaboration avec beaucoup d'engagement et de soin et que le canton soutient le projet présenté avec un montant assez important. Par ailleurs, il est également établi que voici quelques mois, un des membres actuels du comité de la Codha a été choisi comme responsable de la division immobilière à la Direction générale du Logement du canton de Genève.

Après avoir soigneusement pesé tous les aspects de cette demande, le Conseil de fondation a approuvé l'octroi d'un crédit de construction limité à un an et demi. A cet effet, quelques garanties importantes ont été constituées. Ainsi, une personne de confiance a été désignée qui vérifie toutes les factures à payer et le respect des limites de coûts.

Exécution formelle du changement de créancier

Depuis la création - stipulée en date du 14 octobre 1999 et entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999 - de la «Fondation Fonds de solidarité de l'Association Suisse pour l'Habitat ASH», le Fonds de solidarité initial de l'ASH a acquis sa propre personnalité juridique. Il restait encore à régler avec les emprunteurs un petit point en suspens qui concernait le règlement formel des rapports contractuels, notamment la communication du changement de créancier pour tous les prêts octroyés auparavant. Ceci est maintenant réglé en bonne et due forme, grâce à une lettre adressée à tous les emprunteurs. Au moment de la mise sous presse de cet article, presque toutes les lettres sont rentrées, dûment signées par les emprunteurs.